

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Séance du 24 janvier 2025

Date de la convocation
20 janvier 2025

Date de la séance
24 janvier 2025

N°2025_01_02

Demandes de l'association "Les Jeun's" pour la location à titre gratuit de la salle polyvalente

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISE.

Présents : Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Chantal WAGNER représentée par Catherine MALAISE, Brigitte GODART représentée par Claude LÉVÊQUE

Absents excusés :

Absents : Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Jocelyne LARUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU la délibération n° 2022-10-06 en date du 24 octobre 2022 relative à la modification des tarifs de location de la salle polyvalente,

CONSIDÉRANT les demandes de Madame Nelly LEFEVRE, Présidente de l'association « Les Jeun's », du 27 décembre 2024, demandant à bénéficier gratuitement de la salle polyvalente le week-end du 1^{er} février, pour organiser une soirée jeux de société, et le week-end du 7 décembre pour accueillir les festivités de fin d'année, ouverts à tous,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal, Monsieur Frédéric LEFEVRE, ne peut pas participer ni aux débats, ni aux votes s'y rapportant et ce, en prévention de conflit d'intérêt, au vu de ses liens familiaux avec la Présidente de l'association,

CONSIDÉRANT qu'il est possible de mettre gratuitement une salle à disposition d'associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général,

CONSIDÉRANT que ces événements sont ouverts gratuitement aux habitants de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de mettre exceptionnellement à disposition de l'association « Les Jeun's », la salle polyvalente à titre gratuit en vue d'organiser une soirée jeux de société le week-end du 1^{er} février 2025 et les festivités de fin d'année le week-end du 7 décembre 2025 ;

- d'autoriser le maire à signer les contrats correspondant à cette réservation.

Le Maire,
Catherine MALAISE

C. Malaisé



Date de transmission de l'acte: 28/01/2025
Date de reception de l'AR: 28/01/2025

051-215104159-2025_01_02-DE
A G E D I